

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 3 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mr et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU – Sébastien SOULARD - Christelle TALON

Etait excusé :

Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Florence COLLARD.

Secrétaire de séance : Florence COLLARD

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

Une convention précisant une participation communale à hauteur de 10 500 € HT a été signée par la commune en date du 5 septembre 2019. Elle fait suite à des délibérations concordantes entre l'Agglo2B et la commune.

En mars 2020, l'Agglo2B a transmis un mail donnant un montant différent à hauteur de 25 000 € HT, soit une majoration de 14 500 € HT.

Aucun échange oral n'a eu lieu pour apporter des précisions sur ce changement de montant. La convention initiale n'a pas été annulée.

Les travaux ont eu lieu entre octobre et décembre 2020. Des réserves pour les travaux de revêtement de voirie ont été émises. A ce jour cette situation n'est pas réglée.

En date du 25 février 2021, la commune reçoit par mail une nouvelle convention précisant le montant de 25 000 € HT à charge de la commune.

Le conseil ne comprend pas le cheminement administratif de ce dossier, et la majoration sur ce chantier sans explication avec la commune.

Après la prise en compte des modifications citées ci-dessus, le conseil le valide le compte rendu du conseil du 12 avril 2021 à l'unanimité des membres présents.

II / Décisions modificatives pour le budget principal et pour le budget photovoltaïque

Budget Photovoltaïque : 2 décisions modificatives sont nécessaires pour reclasser les amortissements des équipements et les amortissements des subventions correspondantes.

fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
compte	opé	montant	compte	opé	montant
66111	66	-6 549,00 €	777	042	4 570,00 €
6811	042	6 600,00 €	778	77	-4 519,00 €
total		51,00 €	total		51,00 €

investissement					
Dépenses			Recettes		
compte	opé	montant	compte	opé	montant
1311	13	-4 570,00 €			
13911	040	4 570,00 €			
total		0,00 €	total		0,00 €

Budget principal : une décision modificative est nécessaire pour l'amortissement des logiciels, et pour le reclassement de plusieurs montants prévus pour travaux.

investissement					
Dépenses			Recettes		
compte	opé	montant	compte	opé	montant
2151	41	-24 000,00 €	1321	13	-1 510,00 €
2151	21	24 000,00 €	28051	40	1 510,00 €
21318	41	-10 000,00 €	2033	41	-6 900,00 €
2188	40	-15 000,00 €	1321	13	6 900,00 €
21318	21	25 000,00 €			
		0,00 €			0,00 €

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

III / Compte rendu des commissions

Commission Patrimoine Bâti

Epicerie : Les travaux seront faits durant la semaine 18 pour la réouverture du magasin prévue le 10 mai (électricité, WC, rideaux métalliques, reprise des clefs, écran de contrôle). Les relevés des compteurs (eau, électricité) ont été faits le 30 avril.

Presbytère : Le filtre de la chaudière sera remplacé par l'entreprise GOURDON. M. et Mme BOITEAU demandent des réparations dans le logement : peinture de la cage d'escalier, changement de portes, plafond de la chaufferie, thermostat sur la chaudière, problème d'humidité à l'étage. Après discussion, le conseil souhaite que la toiture soit vérifiée pour remédier aux infiltrations. Les autres demandes sont mises en attente jusqu'au retour de l'avis du couvreur. La mairie accepte une isolation par les combles par l'entreprise RENO+ (signature de l'accord).

Ecole : La sonnerie a été posée par les employés municipaux. La plaque pour les tables extérieures est à l'atelier. Un contact a été pris avec 2 entreprises pour un devis d'isolation par la cave.

Eglise : Les travaux de peinture des portes extérieures sont en cours.

MAM : nous n'avons aucun retour du Cabinet R&C pour l'esquisse de l'agrandissement et pour le chiffrage des travaux

Commission Communication

Le prochain bulletin paraîtra vers la mi-mai. Il faut y insérer une information concernant le flyer distribué par WKN car des maisons ont été oubliées, et le reliquat de flyer a été déposé à la mairie par le distributeur. _

Commission Environnement

Un devis pour les graviers de la cour du presbytère a été demandé aux Transports Delahaye. Il est mis en attente jusqu'au retour du couvreur.

Une rencontre a eu lieu entre l'Agglo, Cholet TP et la mairie (Mme le Maire et T. POINT) pour faire un point de situation de la route de Noirlieu : un bicouche dégradé à certains endroits, le pourtour des regards à refaire. Les « vagues » constatées il y a plusieurs mois se sont bien estompées. Une prochaine rencontre se tiendra début septembre pour voir si la chaleur de l'été a permis un assouplissement du bicouche.

IV / Point de situation : Reprise de l'épicerie

L'inventaire des stocks et du matériel s'est fait le 2 mai dans l'après-midi. Térésa AUGEREAU, Responsable magasin, a commencé son travail le 3 mai pour préparer l'ouverture (contact avec les fournisseurs, prise en main de la caisse, mise en place des produits en magasin, enregistrement numérique des références.

Les douanes n'ayant pas donné l'autorisation de vente du tabac, la revente, après un accord avec un bureau de tabac, est à envisager pour conserver la clientèle. Il serait judicieux que cette revente puisse commencer le 1^{er} juin, comme la Française des jeux. Ce point sera repris en COPIL le 4 mai.

Régisseurs : Le conseil décide de nommer Véronique PIDOUX comme régisseur principal pour les encaissements des recettes liées à l'activité de l'épicerie et Alain MONNEAU sera le régisseur suppléant.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Avance de trésorerie : Pour assurer le rachat des stocks, du matériel équipant le commerce, et pour assurer les charges courantes pour les premiers mois, le conseil décide d'attribuer une avance de trésorerie de 35 000 €. Elle sera remboursable :

- . soit par dixième si la trésorerie de l'épicerie le permet (étalement sur 10 ans)
- . soit au terme des 10 ans,
- . et au plus tard à la fermeture du commerce si le commerce devait être fermé avant le terme des 10 ans.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Régie de recettes et d'avances : Le conseil prend connaissance de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances. Les points principaux de cet acte sont :

- . Début de la régie : 10 mai 2021
- . Motif : activité commerciale de l'épicerie
- . Encaissements : espèces – chèques – carte bancaire
- . Dépenses : mandatement – virement – prélèvement
- . Fonds de caisse : 350 €

- . Cautionnement : contrat à mettre en place sur la somme de 6 100 €
- . Dépôt des recettes : chaque 1^{er} jour du mois

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Inventaire : Le conseil prend connaissance de l'inventaire qui a été effectué le 2 mai 2021. La valorisation a été faite :

Stock de l'épicerie : 12 267,07 € TTC (budget SPIC Epicerie)

Matériels du commerce : 7 800 € TTC (budget SPIC Epicerie)

Poêle du logement : 200 € TTC (budget principal)

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le rachat du stock, du matériel et du poêle.

V / Droit à la formation des élus

Rappel des termes de la délibération du 1^{er} mars : Les conseillers municipaux peuvent bénéficier de formations pour appréhender au mieux leurs rôles d'élus. La somme de 1 000 € sera prévue au budget 2021 pour répondre aux éventuelles demandes.

Cette délibération doit être complétée.

Modalités : Les élus devront déposer leurs demandes de formation auprès du secrétariat de mairie ou auprès de Mme le Maire. Cela permettra de prendre connaissance du programme de la formation et de vérifier si les crédits restants au compte sont suffisants pour la prise en charge des frais de formation.

Budget : 1 000 € prévus pour le budget 2021 au compte

Thèmes des formations : ils seront en rapport avec le thème des commissions dans lesquelles les élus sont impliqués.

Organismes : GRETA – ADM 79 – CDG 79 – Agglo2B – CNFPT

Frais annexes : application du barème fiscal en vigueur plafonné à 6 cv – 15 € par repas – 75 € (petit déjeuner inclus) pour une nuit en province et 100 € (petit déjeuner inclus) pour une nuit en Ile de France

Précisions : 1 repas pour 1 jour de stage – 3 repas pour 2 jour de stage

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

VI / Enquête pour obligation alimentaire

Nous devons apporter un avis pour une obligation alimentaire. Ce dossier a été déposé en mairie par une famille de la commune.

Après échange, un avis favorable est émis au regard des pièces constituant ce dossier.

VII / Point d'étape : Site internet de la commune

Copy Color, organisme qui a conçu le site internet de la commune, nous a transmis un compte rendu concernant la consultation du site pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021.

Démarrage sur les chapeaux de roue ! Le site enregistre de bons chiffres et les signes vitaux restent positifs. L'indexation Google est terminée, acceptée et recettée. Le référencement naturel continu à

s'asseoir sur les éléments textes/images du site. Si le prochain rapport est dans la continuité de celui-ci nous pourrions nous mettre des objectifs à atteindre. Prochain rapport : Juillet 2021.

VIII / Echange sur le temps d'accueil avant et après le temps scolaire

Depuis la fin des temps TAP « Temps d'accueil périscolaire » (arrêt pour la fin de l'année scolaire 17-18), la commune assure gratuitement un temps d'encadrement des enfants à l'école entre 16 h et 16 h 30. Nous sommes une des rares communes à pratiquer ce service. Mme le Maire souhaite que le conseil réfléchisse au maintien de ce temps gratuit. Le débat sera repris lors d'un prochain conseil pour qu'une décision soit prise avant la rentrée de septembre 2021.

IX / Plan « Bibliothèque d'école 2021 »

Le projet d'école met l'accent sur le lien entre les classes, au travers notamment de lectures partagées. Les élèves, seuls ou par petits groupes, préparent dans chaque classe la lecture d'un album pour le lire à un groupe d'une autre classe sur des temps institutionnalisés chaque semaine. L'équipe pédagogique souhaite que ce projet, largement entravé par la crise sanitaire, reparte de plus belle à la rentrée prochaine.

En parallèle, nous souhaitons encourager la lecture en mettant à disposition des élèves, sur les temps de récréation, des boîtes de livres à feuilleter dans le jardin de l'école, à l'ombre des arbres.

Enfin, l'école vient d'investir dans un logiciel de gestion de BCD pour faciliter la recherche et l'emprunt de livres par les élèves.

Le fonds de l'école étant vieillissant, nous souhaitons profiter de l'opportunité offerte par ce plan bibliothèque pour proposer aux élèves des livres attractifs, avec le concours de la municipalité qui a déjà installé des étagères dans les classes et peut investir dans des boîtes et bacs de lecture pour le jardin

La collectivité a pris connaissance du projet de l'équipe pédagogique permettant la constitution, l'enrichissement et/ou le renouvellement du fonds de la bibliothèque de l'école. Elle s'engage à abonder la subvention de 1 500 € versée par l'Education nationale pour l'installation d'étagères pour faciliter l'accès au fonds Bibliothèque (mobilier réalisé par les services techniques communaux).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

X/ Organisation du bureau de vote pour les élections départementales et régionales

	20-juin-21	27-juin-21
8 h - 11 h	Thomas	Thomas
	Nicole C.	Nicole C.
	Sébastien	Christelle
	Patrick	Patrick
	Lucie C.	Lucie C.
	Olivier B.	Olivier B.

11 h - 14 h	Jean-Michel	Jean-Michel
	Christelle	Christophe

Sylvain	Sylvain
Florence	Florence
Christophe	Chantal
Dominique	Dominique

14 h - 18 h	Chantal	Lucie L.
	Nicole C.	Nicole C.
	Olivier	Olivier
	Patrick	Patrick
	Véronique	Véronique
	Sébastien	Christelle

XI/ Questions diverses

Modification du règlement du Lotissement Les Ouches : Après consultation des propriétaires actuels (enquête individuelle par écrit), 1 propriétaire accepte la modification et 8 refusent la modification. Le projet avec les bailleurs sociaux ne peut donc pas se poursuivre. Mme le Maire informera Deux Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement.

Déclaration d'intention d'aliéner pour le Bar – Restaurant : Mme Clare ARCHER a envoyé un mail à la mairie pour préciser qu'elle maintenait le prix de vente de 30 000 €. Après discussion, le conseil souhaite maintenir sa proposition de 10 000 €. Mme le Maire informera Mme ARCHER de la réponse du conseil.